

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2023 – 072

**Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par Monsieur GABARROU**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec Monsieur GABARROU Patrick, domicilié au 1295 route d'Agy, 74300 SAINT SIGISMOND, un contrat pour :

- la projection publique d'un film « 3 petits pas... entre terre et vers ciel », le jeudi 5 octobre 2023 à 20h30.

**ARTICLE 2 : DE REGLER** le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 15 août 2023, soit 1300,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 06/09/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée

Véronique FENEUIL

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le







La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.